

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 10 AVRIL 2015

L'An deux mille quinze, le 10 Avril à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 30 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents :

Mesdames CHAMOURIN Anne-Marie - GENTIL Juliane - JACOBE Christelle - Messieurs BRASTEL Maurice - BURDAL Richard – GENTIL Olivier - FARGETTE Thierry - GLUSZKOWSKI Loïc – MORLOT David – RINALDI Franck - VERZAT Raymond

Absents excusé(e)s :

Mesdames BARRUE Laëtitia – HARLE France - PEROT Françoise (procuration donnée à Mr VERZAT Raymond) -
Monsieur VAUCOULEUR Pascal

Secrétaire de séance : Mme JACOBE Christelle

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion (20 Février 2015). Aucune remarque n'ayant été formulée, le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 20 Février 2015.

I – Approbation du Compte de gestion de la Commune et du Service de l'Eau

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est en ordre au niveau de la Commune et Service de l'eau,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

II – Vote du Compte Administratif de la Commune de l'année 2014

Résultat de clôture au 31 décembre 2013	- 41 720,88 €	
Part affectée à l'investissement exercice 2014	- 15 572,32 €	
Recettes de fonctionnement	391 064,24 €	
Dépenses de fonctionnement	335 950,72 €	
Excédent de fonctionnement 2014		55 113,52 €
Recettes d'investissement	184 387,27 €	
Dépenses d'investissement	66 094,01 €	
Excédent d'investissement 2014		118 293,26 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2014		116 113,58 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la Commune pour l'année 2014.

III – Vote du Compte Administratif du Service de l'Eau de l'année 2014

Résultat de clôture au 31 décembre 2013	- 21 314,15 €	
Part affectée à l'investissement exercice 2014	0,00 €	
Recettes de fonctionnement	115 398,61 €	
Dépenses de fonctionnement	58 478,55 €	
Excédent de fonctionnement 2014		56 920,06 €
Recettes d'investissement	0,00 €	
Dépenses d'investissement	0,00 €	
Excédent d'investissement 2014		0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2014		35 605,91 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Service de l'eau pour l'année 2014.

IV – Affectation du résultat de la Commune de l'année 2014

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, tome II, titre 3, chapitre 5,

Après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de 55 113,52 €

Constatant que la section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

- Un solde de restes à réaliser de 19 144,00 €
- Entraînant un besoin de financement s'élevant à 19 144,00 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 61 000,06 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 55 113,52 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 0,00 €

V – Affectation du résultat du Service de l'eau de l'année 2014

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, tome II, titre 3, chapitre 5,

Après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de : 56 920,06 €

Constatant que la section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

- Un solde de restes à réaliser de 0 €
- Entraînant un besoin de financement s'élevant à 0 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : - 1 622,58 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 33 983,33 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €

VI – Vote des taxes communales 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, depuis bientôt deux ans, l'augmentation de la valeur des taux des taxes est de 1 %. Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de maintenir cette augmentation.

Le tableau des taxes communales 2014 fourni par l'état 1259 est le suivant :

- Taxe d'habitation : 14,06 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,19 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20,95 %
- CFE (Cotisation foncières des Entreprises) : 13,92 %

L'augmentation de 1% des taxes communales donnerait donc les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14,20 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 21,16 %
- CFE (Cotisation foncières des Entreprises) : 14,06 %

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 1 % aux taxes communales pour l'année 2015.

VII – Vote des subventions

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que pour cette année certaines subventions seront prises en compte par le C.C.A.S. de la commune, à savoir :

Croix-Rouge	50 €
Téléthon	160 €
Banque Alimentaire	50 €
Mieux Vivre	100 €
Cap Intégration	60 €
A.D.M.R	100 €

Pour un montant de 520 €

Les autres dont le détail suit seront prises par le budget de la commune :

S.P.A	640 €
Les Amis de nos églises	155 €
Goûter de Noël	150 €
Souvenir Français	100 €
ZEP	700 €
Goûter sports école	160 €
Voyage scolaire	1 500 € (participation tous les trois ans)

Pour un montant de 3 405 €

VIII – Vote du Budget Primitif commune 2015

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'y aura qu'un seul budget auquel il convient d'intégrer toutes les dépenses (électricité, carburants, maintenance, entretiens divers, salaires et charges, remboursements intérêts et capital des emprunts) et toutes les recettes (dotations de l'état, impôts, locations diverses et loyers des immeubles)

Dépenses de fonctionnement : 428 403,00 €
Recettes de fonctionnement : 428 403,00 €

Dépenses d'investissement : 90 925,00 €
Recettes d'investissement : 90 925,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la Commune pour l'année 2015.

IX – Vote du Budget Primitif du Service de l'eau 2015

Dépenses de fonctionnement : 146 387,00 €
Recettes de fonctionnement : 146 387,00 €

Dépenses d'investissement : 73 760,00 €
Recettes d'investissement : 73 760,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du Service de l'eau pour l'année 2015.

X – Demande de subvention enveloppe parlementaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention sur l'enveloppe parlementaire 2015 a été demandée auprès de Monsieur de Courson en juin 2014.

Celle-ci concernait la rénovation du matériel de la salle informatique du regroupement scolaire Cheminon / Trois Fontaines.

Cela consiste en l'achat de 10 ordinateurs d'occasion (7 à 8 à Cheminon et 2 à 3 à Trois Fontaines) pour une valeur totale de 2 700 € H.T.

Cette subvention a été accordée à hauteur de 1 350,00 € H.T., le solde étant financé respectivement en égale partie par les deux communes du regroupement pédagogique soit 675 € chacune.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- acceptent l'achat de 10 ordinateurs d'occasion, ainsi que le paiement de la part restante à la commune de Trois-Fontaines soit 675 €.

XI – Programme « Iconito »

Dans le cadre des Espaces Numériques de Travail, l'Education Nationale incite les écoles à s'abonner à Iconito, ce serveur permet aux enseignants de communiquer avec les familles (notes, agenda, annonces, blog, devoirs ...)

Le coût d'adhésion est de 150 €, à charge, pour parts égales, des mairies de Cheminon et de Trois-Fontaines.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre à sa charge l'adhésion, 50 % de cette somme sera demandée en remboursement à la Commune de Trois-Fontaines.

XII – TRAVAUX VITRY SYNERGIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une proposition de devis établi par Vitry Synergic pour différents petits travaux demandés par la commune.

Après discussion, le conseil municipal accepte une partie des travaux à savoir :

- Le nettoyage des murets de la commune pour un total de 1 185,00 €
- L'arrachage des roseaux dans le ruisseau de la Bruxenelle pour un total de 775,00 €

XIII – PARTICIPATION FINANCIERE KEBAB

Monsieur Le Maire informe que le propriétaire du camion Kebab s'installant tous les jeudis soirs près des halles à Cheminon lui demande s'il peut utiliser le coffret électrique pour se brancher. Le groupe électrogène installé par ses soins occasionne beaucoup de bruit dérangeant les riverains.

Après discussion, le conseil municipal accepte le branchement au coffret électrique communal avec une participation de 5 € par installation.

XIV – ACCEPTATION CHEQUE CMMA :

L'assurance CMMA a fait parvenir à la Commune de Cheminon un chèque d'une valeur de 1 109,35 € en remboursement des travaux de réhabilitation d'une vanne endommagée lors de l'accident de la route survenu le 16 novembre 2014, rue Basse à hauteur du poteau électrique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce chèque à l'unanimité.

XV – MUTUALISATION

Monsieur le Maire fait la lecture du schéma de mutualisation.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le schéma de mutualisation de la Communauté de communes en l'état est établi pour une durée de deux ans. Notre avenir étant encore incertain, il est impossible de faire un schéma sur le long terme.

L'objectif de la mutualisation: assurer une meilleure organisation des services.

Pour cela différents points à aborder de 2015 à 2017 :

- ⊙ Amélioration du service rendu
- ⊙ Adaptation à l'évolution de l'EPCI
- ⊙ Evolution de ses compétences
- ⊙ Equité des services
- ⊙ Maintien d'un service de proximité sur notre territoire

- ⊙ La mutualisation à la carte à développer

Le projet de mutualisation sera présenté par fonction puis par activités.

Les conditions, les étapes et le but à atteindre seront détaillés.

Il implique une nouvelle méthode d'organisation.

Les achats publics

A. SECURISER LES ACHATS

- Regrouper les petits achats listés ci-dessous en un seul lieu : la Communauté de communes
- Rédiger toute les conventions et les marchés.
- Une personne de la Communauté de communes passe les commandes
- Automatiser la demande des 3 devis si achat < 15 000€

Le but: automatiser la démarche

Pour nos communes la mutualisation à la carte sera développée.

B. LES GROUPEMENTS D'ACHATS POSSIBLES ET APPROUVES

Privilégier les petits achats:

- Les détecteurs de fumées, puis de monoxyde de carbone.
- Le sel de déneigement fin d'année 2015

Pour 2016:

- Petits matériels et outillages
- Achat d'habillement (entre CC et ETREPY)
- Fournitures, exemple le papier
- Parc informatique
- Maintenance
- A ajouter les engrais, sable, cailloux, peintures

Mutualiser les biens

A. PRÊT DE PETITS MATERIELS ET OUTILLAGES

Présentation d'une liste exhaustive approuvée par les membres du groupe de travail le 20 janvier 2015

- ⊙ Barrières de sécurité
- ⊙ 1 SONO
- ⊙ Des grilles d'expositions
- ⊙ Un groupe électrogène
- ⊙ Une bétonnière
- ⊙ Une échelle sécurisée

Les membres du groupe de travail ont recommandé de faire simple et débiter doucement.

B. PRETS DE MATERIEL PLUS IMPOSANT

Le matériel des communes étant vieillissant, l'achat à neuf serait trop lourd à la charge de la Communauté de communes et des communes.

En 2015, aucun achat n'est envisagé.

En Conclusion

Des Contraintes majeures sont à prévoir:

- ⊙ L'avenir incertain de la communauté de communes
- ⊙ 2017 : regroupement obligatoire avec une autre communauté de communes
- ⊙ La CC n'a pas assez de compétences
- ⊙ La mutualisation des agents est impossible pour 2015. Une réflexion doit être entreprise et un groupe de travail comportant des agents doit être créé.
- ⊙ Réflexion en 2015 sur la prise de nouvelles compétences
- ⊙ Fusion en discussion, il faut entrevoir toutes les possibilités.
- ⊙ Les communes et l'intercommunalité privilégiera la mutualisation à la carte

Suite à cette présentation, le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes en l'état.

XVI – TRAVAUX SYLVICOLES

La commission « Forêt & plantations » présente aux membres du conseil municipal le descriptif des actions programmées par l'O.N.F. pour l'année 2015, ainsi que la localisation de ces actions (maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, dégagement manuel, travaux préalables à la régénération, fournitures de plants de chênes, merisiers, fourniture et installation de protection pour gibiers, mise en place de plants à racines).

Le total des travaux prévu s'élève à la somme de 6 442,69 H.T. et 7 104,39 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à accepter les actions suivantes, prévues par l'O.N.F. pour l'année 2015.

La commission « Forêt & plantations » fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition du devis de l'O.N.F. concernant la fourniture de plaques de parcelle afin de délimiter les bois de la commune, le devis s'élève à la somme de 380,81 € H.T et 418,90 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accepter le devis pour la fourniture de plaques pour un montant de 380,81 € H.T. et 418,90 T.T.C.

XVII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Franck RINALDI demande au conseil municipal son accord afin d'obtenir la location d'une parcelle communale, parcelle n°75 Section ZI.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette location dont le prix sera fixé selon le tarif des fermages et proposent pour une période de 2 ans la gratuité de cette location en échange de l'entretien de la parcelle.

Fin de séance : 23 H 10

Le Maire
FARGETTE Thierry